



COMMUNE DE PLOUMAGOAR

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HAMON Bernard, Maire.

Étaient présents : M. HAMON, MMES ANDRÉ, LE COTTON, M. LE SAINT, MME LE MAIRE, M. L'HOSTIS-LE POTIER, MME COGUEN, M. GOUZOUGUEN, MME VIART, M. LE HOUEFF, MME LOYER, MM. LARMET, RICHARD, PRIGENT, MMES RAULT, CRENN, MM. OLLIVIER-HENRY, SOLO, TANGUY, MME CORBIC, MM. IRAND, MORICE, MME TANVEZ, M. ROBERT.

Pouvoirs : M. ECHEVEST à Mme COGUEN,
Mme GUILLAUMIN à M. HAMON, Maire,
Mme BOTCAZOU à Mme ANDRÉ
Mme HOAREAU à Mme N. LE MAIRE,
Mme LE GARFF à M. MORICE.

Secrétaires de séance : Mesdames Evelyne VIART et Josiane CORBIC ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

1 – CONSEIL MUNICIPAL

1.1 – Ordre du tableau des Adjointes au Maire

M. Le Maire : « *Suite à la démission de Jean-Yvon Prigent de son poste d'Adjoint au Maire, il appartient au Conseil Municipal d'établir le nouveau tableau des Adjointes au Maire. Je vous propose le tableau suivant, sachant que le poste de quatrième adjoint étant vacant, les Adjointes au Maire qui suivent remontent d'un rang :*

- ▶ 1ère Adjointe au Maire : Madame Françoise ANDRÉ
- ▶ 2ème Adjoint au Maire : Monsieur Yannick ECHEVEST
- ▶ 3ème Adjointe au Maire : Madame Anne LE COTTON
- ▶ 4ème Adjointe au Maire : Madame Guilda GUILLAUMIN
- ▶ 5ème Adjoint au Maire : Monsieur Emmanuel LE SAINT
- ▶ 6ème Adjointe au Maire : Madame Nathalie LE MAIRE
- ▶ 7ème Adjoint au Maire : Monsieur Damien L'HOSTIS-LE POTIER
- ▶ 8ème Adjoint au Maire : poste vacant.

Avez-vous des questions ou des remarques concernant ce nouveau tableau des Adjointes ?».

M. Robert : « *Il s'agit de votre organisation ; aussi, comme en avril dernier, notre groupe ne prendra pas part aux différents votes du premier point inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal* ».

M. Le Maire : « *Je vous propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2014-077| Conseil Municipal ▪ ordre du tableau des Adjoint au Maire

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

Par courrier, en date du 13 juin 2014, Monsieur Jean-Yvon PRIGENT faisait part sa décision de démissionner de ses fonctions de quatrième Adjoint au Maire et précisait qu'il restait Conseiller Municipal de la Commune de Ploumagoar.

Ce courrier a été adressé le 18 juin 2014 à Monsieur le Sous-Préfet de Guingamp qui, par lettre du 30 juin 2014, a accepté cette démission prenant effet à compter du 26 juin 2014.

Le Conseil Municipal est donc en mesure de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire précise que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, l'adjoint nouvellement élu prend rang après tous les autres, conformément au Code général des collectivités territoriales et sauf décision contraire expresse du Conseil Municipal.

Au regard de cette disposition, Monsieur le Maire ajoute que le poste de quatrième adjoint étant vacant, les Adjoint au Maire qui suivent remontent d'un rang et, qu'en conséquence, le nouvel ordre du tableau des Adjoint au Maire devient le suivant :

- ▶ 1ère Adjointe au Maire : Madame Françoise ANDRÉ
- ▶ 2ème Adjoint au Maire : Monsieur Yannick ECHEVEST
- ▶ 3ème Adjointe au Maire : Madame Anne LE COTTON
- ▶ 4ème Adjointe au Maire : Madame Guilda GUILLAUMIN
- ▶ 5ème Adjoint au Maire : Monsieur Emmanuel LE SAINT
- ▶ 6ème Adjointe au Maire : Madame Nathalie LE MAIRE
- ▶ 7ème Adjoint au Maire : Monsieur Damien L'HOSTIS-LE POTIER
- ▶ 8ème Adjoint au Maire : *poste vacant*.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, majoritairement, [le groupe de la minorité municipale ne prenant pas part au vote, à savoir : Mme Corbic, MM. Irand, Morice, Mme Le Garff (pouvoir à M. Morice), Mme Tanvez, M. Robert], approuve le nouvel ordre du tableau des Adjoint au Maire comme indiqué ci-avant.

1.2 – Élection du huitième Adjoint au Maire

M. Le Maire : « *Suite à la démission de Jean-Yvon Prigent de son poste d'Adjoint au Maire, il appartient au Conseil Municipal d'élire un nouvel Adjoint au Maire. Je vous propose la candidature de Laurence Cocquen au poste de huitième Adjointe au Maire. Elle aura en charge les finances communales et le personnel communal* ».

M. Robert : « *Notre groupe ne prendra pas part au vote* ».

M. Le Maire : « *Je vous propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2014-078| Conseil Municipal ▪ élection du huitième Adjoint au Maire

Suite à la démission de Monsieur Jean-Yvon PRIGENT de son poste de quatrième Adjoint au Maire et à la délibération du Conseil Municipal, du 07 juillet 2014, fixant l'ordre du tableau des Adjoints au Maire, dans lequel le poste de huitième adjoint est vacant, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Au nom de la majorité municipale, il propose la candidature de Madame Laurence COCGUEN, Conseillère Municipale, au poste de huitième adjoint.

ÉLECTION DU HUITIÈME ADJOINT AU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-5, L.2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du huitième Adjoint au Maire.

Chaque membre du Conseil Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc ; sachant que les six membres du groupe de la minorité municipale ont décidé de ne pas prendre part au vote, à savoir : Mme Corbic, MM. Irand, Morice, Mme Le Garff (pouvoir à M. Morice) Mme Tanvez, M. Robert.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- > nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 06 (y compris le pouvoir)
- > nombre de votants (enveloppes déposées) : 23 (y compris les pouvoirs)
- > nombre de suffrages déclarés nuls : 00
- > nombre de suffrages exprimés : 23
- > majorité absolue : 12

| Nom et prénom du ou des candidats (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Madame Laurence COCGUEN | 23 | Vingt-trois |

Madame Laurence COCGUEN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée huitième Adjointe au Maire et immédiatement installée.

1.3 – Commissions communales ▪ modifications

M. Le Maire : « Suite à l'élection de Laurence Cocguen au poste de huitième Adjointe, elle remplace Jean-Yvon Prigent à la vice-présidence de la commission des finances et à la vice-présidence de la commission du personnel. Je précise que Damien L'Hostis sera chargé du suivi du personnel des services techniques communaux et qu'il n'y aura pas de nouveau conseiller municipal délégué, ils resteront donc au nombre de trois ».

M. Robert : « Le tableau des adjoints n'était pas joint avec l'ordre du jour de la séance. Notre groupe ne prendra pas part au vote ».

M. Le Maire : « Je vous propose de passer au vote ».

Délibération numéro 2014-079| Commissions communales ▪ modifications

Suite à l'élection de Madame Laurence COCGUEN, au poste de huitième Adjointe au Maire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier certaines commissions communales comme suit :

○ — Commission des finances

Madame COCGUEN remplace Monsieur PRIGENT en qualité de Vice-Présidente.

La composition de la commission est donc la suivante :

Vice-Présidente : Mme COCGUEN Laurence

Membres : MM. PRIGENT, ECHEVEST, Mmes RAULT, ANDRÉ, VIART, LOYER, Mmes BOTCAZOU, LE GARFF, M. ROBERT.

○ — Commission du personnel

Madame COCGUEN remplace Monsieur PRIGENT en qualité de Vice-Présidente.

La composition de la commission est donc la suivante :

Vice-Présidente : Mme COCGUEN Laurence

Membres : MM. PRIGENT, ECHEVEST, L'HOSTIS-LE POTIER, RICHARD, Mmes ANDRÉ, RAULT, GUILLAUMIN, LE GARFF, M. IRAND.

Après avoir pris connaissance des modifications présentées par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement, [le groupe de la minorité municipale ne prenant pas part au vote, à savoir : Mme Corbic, MM. Irand, Morice, Mme Le Garff (pouvoir à M. Morice) Mme Tanvez, M. Robert], décide de modifier les commissions communales comme exposé ci-avant.

1.4 – Indemnités de fonctions des Élus

M. Le Maire : « *Suite à l'élection de Laurence Cocguen au poste de huitième Adjointe, il convient d'apporter les modifications nécessaires au tableau récapitulatif des indemnités des élus. Je vous rappelle les taux :*

> *Le Maire : 39 % de l'indice 1015*

> *Les Adjoints au Maire : 18 % de l'indice 1015*

> *Les Conseillers Municipaux délégués : 5 % de l'indice 1015*

> *Les Conseillers Municipaux : 1,75 % de l'indice 1015.*

Avez-vous des remarques, des questions ? ».

M. Robert : « *Notre groupe ne prendra pas part au vote* ».

M. Le Maire : « *Je vous propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2014-080| Indemnités de fonctions des Élus

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau récapitulatif des indemnités mensuelles des élus, qui avait été établi par délibération du 07 avril 2014.

En effet, il n'y aura pas de nouveau conseiller municipal délégué en remplacement de Madame Laurence COCGUEN qui vient d'être élue huitième Adjointe au Maire.

Le nombre de conseillers municipaux délégués restera donc à trois.

Monsieur le Maire propose, alors, le tableau récapitulatif des indemnités du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers Municipaux délégués et des Conseillers Municipaux, comme suit :

COMMUNE DE PLOUMAGOAR

INDEMNITÉS MENSUELLES DES ÉLUS

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉPARTITIONS INDIVIDUELLES

| | |
|---|-----------------------|
| Le Maire : 39 % de l'indice brut 1015 | 1 482,57 € |
| 08 Adjoins au Maire : 18 % de l'indice brut 1015 | |
| 1ère Adjointe : Mme Françoise ANDRÉ | 684,26 € |
| 2ème Adjoint : M. Yannick ECHEVEST | 684,26 € |
| 3ème Adjointe : Mme Anne LE COTTON | 684,26 € |
| 4ème Adjointe : Mme Guilda GUILLAUMIN | 684,26 € |
| 5ème Adjoint : M. Emmanuel LE SAINT | 684,26 € |
| 6ème Adjointe : Mme Nathalie LE MAIRE | 684,26 € |
| 7ème Adjoint : M. Damien L'HOSTIS-LE POTIER | 684,26 € |
| 8ème Adjointe : Mme Laurence COCGUEN | 684,26 € |
| 03 Conseillers Municipaux délégués | |
| 5 % de l'indice brut 1015 | 570,21 € |
| (03 conseillers municipaux délégués indemnisés : 190,07 € par mois) | |
| 17 Conseillers Municipaux | |
| 1,75 % de l'indice brut 1015 | 1 130,84 € |
| (17 conseillers municipaux indemnisés : 66,52 € par mois) | |
| TOTAL MENSUEL | 8 657,70 €uros |

DÉLIBÉRATION

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu les délibérations du Conseil Municipal du 28 mars et du 07 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions, du Maire, des Adjoins au Maire, des Conseillers Municipaux délégués et des Conseillers Municipaux,
- ✓ Vu le budget communal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjoins au Maire et aux Conseillers Municipaux, étant entendu que des crédits seront prévus au Budget communal.

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite de taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement, [le groupe de la minorité municipale ne prenant pas part au vote, à savoir : Mme Corbic, MM. Irand, Morice, Mme Le Garff (pouvoir à M. Morice) Mme Tanvez, M. Robert] :

- ⊗ **FIXE** le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes au Maire, des Conseillers Municipaux délégués et des Conseillers Municipaux, comme exposé ci-avant ;
- ⊗ **DIT** que ce tableau récapitulatif remplace celui de la délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2014 visée ci-avant ;
- ⊗ **PRÉCISE** que les indemnités de fonctions des élus subiront automatiquement les majorations correspondant à toute augmentation du traitement indiciaire afférent à l'indice 100 ;
- ⊗ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités sont inscrits au Budget communal de la présente année, à l'article 6531.

2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

2.1 – Commission du patrimoine

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Monsieur l'Adjoint en charge du patrimoine communal, afin qu'il fasse le compte-rendu de la réunion du 26 juin 2014* ».

M. L'Hostis-Le Potier : « *Au cours de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés, dont je vais vous résumer les grandes lignes* ».

Visite des bâtiments communaux par la commission

M. L'Hostis-Le Potier : « *Le 11 juin dernier, les membres de la commission ont visité des bâtiments communaux. La nouvelle école maternelle est une belle école, spacieuse et fonctionnelle. Par contre, la commission a constaté que la garderie était trop petite pour l'accueil de tous les enfants. Ensuite, la chaufferie bois a été présentée à la commission qui est satisfaite de son bon fonctionnement et de son entretien. Un aspirateur à poussière (double filtrations et double moteurs) a été acheté pour l'entretien. A la salle omnisports, nous avons visité la sous-station de chauffage et nous avons échangé sur les futurs travaux à prévoir : l'éclairage pour le tennis de table, l'isolation, le chauffage dans la salle. À la tribune du terrain des sports, nous avons visité le foyer qui est très bien entretenu par les responsables du club de football. Il conviendrait de nettoyer le mur à l'arrière de la tribune. Une fresque pourrait être réalisée, en partie basse, par des jeunes de la Commune (ou intercommunalité) et le reste de la tribune serait peint en gris. À l'école de La Croix-Prigent, nous nous interrogeons par rapport au préau et aux travaux nécessaires. Il y a aussi l'église, l'école primaire du bourg... Nous avons également une demande de préau au terrain des sports* ».

Mme Corbic : « *Peux-tu nous donner plus d'éléments par rapport à cette demande de préau ?* ».

M. L'Hostis-Le Potier : « *Il s'agit d'une demande récente du club de football pour les terrains d'entraînement. De plus, on nous demande aussi d'enherber le terrain stabilisé* ».

M. Morice : « *S'il s'agit du terrain stabilisé en bas, c'était une demande de Lionel Rouxel pour des entraînements pour le club d'En Avant. Avec son départ, la demande va peut-être évoluer* ».

M. Prigent : « *Il appréciait ce terrain et les enfants également* ».

M. Gouzouguen : « *On peut arrêter le prêt de terrains au club d'En Avant* ».

En réponse, l'ensemble du Conseil Municipal s'exprime sur le fait qu'il est important de poursuivre le partenariat avec En Avant de Guingamp.

Sécurité des salles (réglementation)

M. L'Hostis-Le Potier : « *Suite au passage de la commission de sécurité, un rappel des normes de sécurité dans les salles (nombre maximum de personnes accueillies) nous a été fait. Par exemple, la salle omnisports peut accueillir 220 personnes, la salle des fêtes 200 et la salle polyvalente 240 (place assise : 1p/m² | debout 2p/m²). Lors de certaines manifestations, nous sommes au-delà des normes prévues, on est complètement hors la loi. Un point sera fait en septembre* ».

M. Le Maire : « *On ne va pas faire peur aux associations, le but ce n'est pas d'interdire mais de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires. Il y aura des grands rassemblements à Ploumagoar, mais il y aura, alors, des mesures de sécurité à mettre en place* ».

M. L'Hostis-Le Potier : « *Il y aura des dérogations, bien évidemment, pour des événements exceptionnels. Pour cela, une demande d'autorisation, indiquant toutes les mesures de sécurité prévues, sera à remplir pour remise à la commission de sécurité. Un travail est en cours sur la réalisation :*

- *d'une convention entre les associations et la Commune,*
- *d'un contrat entre les locataires et la Commune,*
- *la mise à jour du règlement intérieur pour la location des salles communales* ».

M. Morice : « *A-t-on envisagé la mise en place d'un SIAD ? On pourrait voir avec Laurent Troël qui a des diplômes sur la sécurité incendie des établissements recevant du public* ».

Travaux à prévoir en régie

M. L'Hostis-Le Potier : « *Les listes de travaux à réaliser dans les écoles, pendant l'été, ont été fournies par la direction de chaque école. Les listes sont importantes. Il faudra peut être faire appel à des entreprises extérieures. À la rentrée, nous allons mettre en place une organisation, quant aux demandes de travaux, afin d'avoir une planification cohérente* ».

Inventaire du matériel des salles

M. L'Hostis-Le Potier : « *Suite au déplacement de matériel d'une salle à l'autre, il arrive qu'il y ait des pertes et de la casse. Un inventaire précis du matériel (tables, chaises, bancs, etc...) sera fait par le référent des salles. Tout le mobilier sera marqué à la salle à laquelle il correspond* ».

2.2 – Commission des finances

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Madame l'Adjointe aux finances, afin qu'elle fasse le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2014* ».

Mme Cocquen : « *La commission a pris connaissance du projet de Décision modificative numéro 4 du budget communal concernant les travaux à réaliser sur la V.C. 149* ».

M. Le Maire : « *S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2014-081 | Décision modificative numéro 4 du Budget communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter un correctif au Budget communal de la présente année, en section d'investissement, par le biais d'une Décision Modificative numéro 4, comme suit :

⊗ **DÉPENSES**

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| 2041581 – S.D.E. | : - 15 000,00 €uros |
| 2315.66 – Programme de voirie 2013 | : - 7 000,00 €uros |
| 2315.69 – Programme de voirie 2014 | : + 22 000,00 €uros |

Après avoir entendu l'exposé sur cette Décision Modificative numéro 4 du Budget communal et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte ladite décision comme exposée ci-avant.

2.3 – **Commission du personnel**

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Madame l'Adjointe en charge du personnel communal afin qu'elle fasse le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2014* ».

Mme Cocguen : « *Au cours de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés, dont je vais vous résumer les grandes lignes* ».

📁 **Demande de mutation de M. Cosquer**

Mme Cocguen : « *Jérôme Cosquer a demandé sa mutation dans une autre collectivité. Il quittera le service technique de la Commune le 06 octobre prochain. Il va falloir procéder au recrutement d'un nouveau technicien (poste de catégorie B). Un profil de poste a donc été établi* ».

M. Robert : « *On ne peut que regretter ce nouveau départ parmi le personnel communal, un bon élément nous quitte* ».

📁 **Demande de temps partiel**

Mme Cocguen : « *Nathalie Poac, du service administratif, a renouvelé sa demande pour travailler à temps partiel (80%). La commission a émis un avis favorable sur cette demande* ».

📁 **Temps d'accueil périscolaire - Tap(s)**

Mme Cocguen : « *Le personnel des écoles et de la restauration scolaire a été reçu la semaine dernière. Aucune décision n'a été prise pour le moment* ».

2.4 – **Commission culturelle**

M. Le Maire : « *En l'absence de Madame l'Adjointe aux affaires culturelles, je vais donner la parole à Evelyne Viart, membre de la commission, afin qu'elle fasse le compte-rendu de la réunion du 02 juillet 2014* ».

Mme Viart : « *Au cours de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés* ».

📁 **Présentation de la commission consultative**

Mme Viart : « *Je vais vous donner la composition de la commission consultative : Jean-Jacques Carlier en tant que représentant LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), Catherine Hamon en tant qu'adhérente à une association culturelle, Jacqueline Marc en tant qu'adhérente à une association culturelle, Nadine Jacquin en tant qu'adhérente à une association culturelle, Nathalie Dossier en tant qu'institutrice de l'école élémentaire Christian Le Verge, Christine Fayeulle en tant qu'institutrice de l'école primaire La Croix Prigent, Pascale Le Goux en tant que directrice de l'école maternelle Christian Le Verge et Gaëlle Martin-Lebreton en tant que représentante de la Maison de l'enfance* ».

Programmation 2014 – 2015

Mme Viart : « *La programmation sera rythmée par la thématique "à double sens" et sera la suivante :*

- * du 20 septembre au 02 novembre : création in-situ à l'espace Aimé Milon, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. L'espace du four à pain et de la fontaine de Saint Hernin sera donc dénommé "l'espace Aimé Milon", en hommage à cet ancien Conseiller municipal et Adjoint au Maire.*
- * les 15, 18 et 22 novembre : journées internationales des droits de l'enfant.*
- * du 22 novembre au 05 décembre : exposition de Guillaume Castel.*
- * du 24 janvier au 6 février : exposition d'Hervé Beurel*
- * du 28 février au 15 mars : Festival dans lequel on intègre la journée de la femme. Les communes du territoire ont été sollicitées pour participer.*
- * du 20 avril au 10 mai : résidence de la plasticienne sonore Iris Le Fur.*
- * du 23 mai au 05 juin : exposition de Pierre Galopin*
- * Juin : Événement du Bois de Kergré.*

La commission propose de faire l'acquisition d'une œuvre d'Iris Le Fur (2 000 €uros TTC), lors de sa résidence ».

M. Le Maire : « *Je pense que cette décision peut attendre et que cette question sera revue lors d'une prochaine séance ».*

Projets de la Médiathèque

Mme Viart : « *La Médiathèque a fait plusieurs propositions pour la nouvelle saison culturelle, à savoir :*

- * Printemps des poètes : des animations seront réalisées au cours de la saison autour de la thématique "l'immersion poétique", avec les différents partenaires de la Médiathèque. La restitution de ce travail se fera sous forme d'exposition dans les différents lieux partenaires.*
- * Exposition des ateliers "Art terre" : vitrines présentant les bestioles réalisées en matériel de récupération (canettes, bidons, fil de fer, clous...) et les tirages photos les mettant en scène.*
- * Exposition de l'animal "Oskar" du 30 mars au 18 avril 2015 : Brigitte mettra en place une animation en lien avec cette exposition ».*

Les T.A.P.

Mme Viart : « *Brigitte a été sollicitée pour la mise en place des TAP, dans le cadre des animations de la Médiathèque. La commission émet un avis défavorable, sa participation engendrerait un problème de personnel à la Médiathèque et des difficultés d'organisation sur une si courte durée. La commission préfère que Brigitte continue sa démarche auprès des écoles pour la mise en place de projets plus développés ».*

Demande d'exposition

Mme Viart : « *Nous avons reçu une demande de deux artistes, Claudine Scolan et Marie France Cadiou, pour une exposition à Ploumagoar. La commission donne un avis défavorable à cette demande, le projet ne semblant pas s'inscrire dans la démarche ».*

Subvention du Conseil Général 22

Mme Viart : « *En début d'année, nous avons sollicité une subvention pour la salle d'exposition. Le Conseil Général des Côtes d'Armor a décidé d'octroyer une subvention pour les projets du lieu d'exposition d'un montant de 2 000 €uros, dans le cadre de sa politique de soutien aux galeries et lieux d'expositions d'envergure départementale ou régionale (pour les expositions d'artistes professionnels) ».*

📁 Durée d'exposition et permanences

Mme Viart : « *La commission a souhaité soulevé le problème lié à une augmentation de la durée des expositions, sachant qu'il est déjà difficile d'assurer les permanences par manque de bénévoles. Bien que consciente de l'importance d'augmenter la durée des expositions, la commission propose, pour la nouvelle saison, de ne pas augmenter la durée des expositions. Elle propose aussi que l'on fasse appel, de manière ponctuelle, à un personnel qualifié du centre de gestion, tout en sollicitant toujours les bénévoles. La dépense rentre dans le budget attribué à la culture* ».

📁 Site internet

Mme Viart : « *Le service culturel ayant largement travaillé sur la réalisation du nouveau site internet de la Commune, la commission a pu le découvrir en avant-première. Le site sera en ligne à compter du 10 juillet* ».

M. Robert : « *Je n'ai pas de question, plutôt quelques réflexions. Je veux tout d'abord dire notre totale satisfaction de l'excellent travail de Béatrice Jouan. Lors de la commission culture du 02 juillet, nous avons pu mesurer nos limites, avec des durées d'exposition trop courtes – deux semaines quand trois seraient nécessaires – ne permettant pas à la Commune de s'inscrire dans certains réseaux. La récente subvention du Conseil Général des Côtes d'Armor démontre que la dimension développée dépasse largement la Commune, puisqu'elle est attribuée aux envergures départementales voire régionales. Ceci vient conforter notre souhait de voir l'animation et la programmation culturelle s'organiser à l'échelle de l'intercommunalité. La médiation avec les scolaires des communes voisines serait ouverte à tous, en échange nous pourrions solliciter l'implication des élus de ces communes ou des bénévoles, et ceci permettrait une mutualisation des coûts. Nous sommes attachés à la culture et nous défendrons cette position* ».

M. Prigent : « *La culture se partage, le travail ne se partage pas* ».

2.5 – Commission voirie – circulation

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie et de la circulation, afin qu'il fasse le compte-rendu de la réunion du 04 juillet 2014* ».

M. Le Saint : « *Au cours de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés* ».

📁 Programme de voirie 2013 & aménagement route de Kergré - avenant au marché de travaux

M. Le Saint : « *Lors de la dernière réunion, il avait été prévu de passer un avenant au marché de l'entreprise Colas. Après rencontre avec l'entreprise, il est proposé de faire un avenant pour le programme de voirie 2013 afin de solder ce compte et de prévoir une somme suffisante sur le budget 2014 pour réaliser le VC 149. Le reliquat 2013 qui est de 11 177,80 €, devait servir à réaliser une partie des travaux du VC 149 programmés en 2013. Une erreur de métré sur le marché 2013 nous oblige à proposer seulement un avenant négatif d'environ 7 200 € HT. On affinera le chiffre au retour de Thierry, avec l'entreprise* ».

M. Le Maire : « *Je vous propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2014-082 | Programme voirie 2013 - avenant n° 2 au marché de travaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant numéro 2 (négatif), relatif au marché de travaux de l'entreprise COLAS Centre Ouest, d'un montant de – 8 683,22 € HT, concernant le programme de voirie 2013 et l'aménagement de la route de Kergré.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cet avenant numéro 2, de décider sa passation et de l'autoriser à le signer, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **ACCEPTTE** l'avenant numéro 2 (négatif), relatif au marché de travaux de l'entreprise COLAS Centre Ouest, concernant le programme de voirie 2013 et l'aménagement de la route de Kergré ;
- ⊗ **DÉCIDE** de passer cet avenant numéro 2, à savoir :

| | |
|-------------|----------------------------|
| Montant HT | : - 8 683,22 €uros |
| TVA | : - 1 736,64 €uros |
| <hr/> | |
| Montant TTC | : - <u>10 419,86 €uros</u> |
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

📁 **École de La Croix-Prigent - devis**

M. Le Saint : « *Nous avons interrogé deux entreprises, l'entreprise Colas et l'entreprise Moisan. Pour les mêmes travaux, le devis de l'entreprise Colas s'élève à 11 640 € HT et celui de l'entreprise Moisan à 11 625 € HT. L'entreprise Moisan ne propose pas d'élargir la voie d'accès. Ces travaux sont chiffrés par l'entreprise Colas pour un montant supplémentaire de 4 000 €. Après discussion, la commission propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise Moisan et de réaliser en régie les travaux de dépose et repose des bordures. Quelques arbres dans l'alignement seraient à enlever. Ces travaux devraient être réalisés en juillet* ».

Accord du Conseil Municipal.

M. Le Maire : « *On commence sur Croix-Prigent et on va continuer à travailler sur l'école de La Croix-Prigent* ».

📁 **Rénovation de l'éclairage public - programme 2014**

M. Le Saint : « *Pour ce point, je vais laisser la parole à Jean-Jacques Richard, en charge de ce dossier* ».

M. Richard : « *Les devis ont été établis par le S.D.E. , ils s'élèvent à 23 400,00 €uros HT. La participation de la Commune est 14 040,00 €uros, soit 60 % du coût HT. Les secteurs concernés sont : Kerprat, Cadolan, Petit-Paris et rue Gambetta. Il s'agit de remplacement de commandes et de lampes ; à ce sujet, il a été décidé de remplacer en premier les plus anciennes* ».

M. Robert : « *On devrait faire des économies suite à ces travaux de rénovation (remplacement de 40 lampes et de commandes). Est-ce qu'on a une idée du retour sur investissement ?* ».

M. Richard : « *Non, mais on a établi un tableau de consommation d'énergie pour tous les postes de la Commune (éclairage public, salles, écoles, mairie, etc...) et certaines consommations laissent perplexes. On regarde de plus près et on en reparlera. Je remercie Sylvain et Thierry pour la qualité des dossiers* ».

M. Le Maire : « *S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer au vote* ».

EXPOSÉ

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a procédé à une étude pour la rénovation de l'éclairage public communal, au titre du programme de l'année 2014.

Cette étude porte sur différents secteurs la Commune, comme suit :

| Commande | Intitulé | Montant HT | Coût à la charge de la Commune | Descriptif |
|--------------|-------------|--------------------|--------------------------------|--|
| H | Kerprat | 6 000,00 € | 3 600,00 € | Dépose de 11 lanternes Fourniture et pose de 11 lanternes |
| C | Cadolan | 13 800,00 € | 8 280,00 € | Dépose de 25 lanternes Fourniture et pose de 25 lanternes |
| F | Petit-Paris | 2 400,00 € | 1 440,00 € | Dépose commande existante Pose d'une nouvelle commande |
| G | Gambetta | 1 200,00 € | 720,00 € | Dépose commande existante Pose d'une nouvelle commande |
| TOTAL | | 23 400,00 € | 14 040,00 € | |

Le coût des travaux est estimé à 23 400,00 €uros HT (coût total des travaux comprenant 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) ; sachant que la Commune participera à hauteur de 60 % du coût HT des travaux, soit 14 040,00 €uros.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de rénovation de l'éclairage public communal, au titre du programme de l'année 2014, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 23 400,00 €uros HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre Commune ayant transféré la compétence "éclairage public" au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Lotissement de Poul Ranet 2 ▪ éclairage public – 2ème phase

M. Le Saint : « *Le devis a été établi par le S.D.E., il s'élève à 32 000,00 €uros HT. La participation de la Commune est de 19 200 €uros, soit 60 % du coût HT. Il est prévu une lanterne, sur un mât de 8 mètres, à Poul Ranet et 21 lanternes, sur mâts de 4 mètres, dans le reste du lotissement. La commission a donné un avis favorable* ».

M. Le Maire : « *Je vous propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2014-084 | Lotissement de Poul Ranet 2 ▪ éclairage public – 2ème phase

EXPOSÉ

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a procédé à l'étude de la deuxième phase du réseau d'éclairage public du lotissement communal de Poul Ranet – 2ème tranche.

Le coût des travaux est estimé à 32 000,00 € HT (coût total des travaux comprenant 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) ; sachant que la Commune participera à hauteur de 60 % du coût HT des travaux, soit 19 200,00 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de la deuxième phase du réseau d'éclairage public du lotissement communal de Poul Ranet – 2ème tranche, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 32 000,00 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre Commune ayant transféré la compétence "éclairage public" au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Lotissement de Poul Ranet 3 ▪ réseau basse tension et réseau d'éclairage public

M. Le Saint : « *Les devis ont été établis par le S.D.E. . Pour l'alimentation basse tension, le coût est de 56 200,00 € HT, avec une participation communale estimée à 30 170,52 €. Pour le réseau d'éclairage public, la 1ère phase s'élève à 16 600,00 € HT, avec une participation de la Commune estimée à 9 960,00 € (60 % du coût HT) et la deuxième phase s'élève à 29 600,00 € HT, avec une participation estimée à 17 760,00 € (60 % du coût HT)* ».

M. Le Maire : « *Je vous propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2014-085 | Lotissement de Poul Ranet 3 ▪ basse tension et éclairage public

EXPOSÉ

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a procédé à une étude pour la desserte en basse tension et la réalisation du réseau d'éclairage public du lotissement communal de Poul Ranet – 3ème tranche.

Le coût estimatif des travaux pour le projet d'alimentation basse tension est de 56 200,00 € HT et la participation communale est estimée à 30 170,52 € (48 % du coût HT pour les dix premiers lots de l'année et les lots à vocation sociale à 60 % du coût HT au-delà).

Les coûts estimatifs des travaux pour le projet de réseau d'éclairage public sont les suivants :

- › réseau d'éclairage public 1ère phase : 16 600,00 €uros HT, avec une participation de la Commune estimée à 9 960,00 €uros (60 % du coût HT),
- › réseau d'éclairage public 2ème phase : 29 600,00 €uros HT, avec une participation de la Commune estimée à 17 760,00 €uros (60 % du coût HT).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- **le projet d'alimentation basse tension** du lotissement communal de Poul Ranet – 3ème tranche présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 56 200 €uros HT.

Notre Commune ayant transféré la compétence de base "électricité" au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 48 % pour les dix premiers lots de l'année et 60 % du HT au-delà, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier.

- **le projet d'éclairage public** du lotissement communal de Poul Ranet – 3ème tranche présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 16 600 €uros HT pour la première phase et de 29 600,00 €uros HT pour la deuxième phase.

Notre Commune ayant transféré la compétence "éclairage public" au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

M. Le Saint : « *En ce qui concerne le mât pour l'éclairage public, nous aurons le choix des couleurs à faire. Je précise que sur Poul Ranet 1, les mâts sont de couleur bleue, mais rien n'est figé pour les deux autres tranches de ce lotissement. Nous avons pensé qu'il pourrait y avoir une certaine continuité* ».

Mme Corbic : « *La commission était unanime pour qu'il y ait une certaine uniformisation sur l'ensemble du secteur de Poul Ranet* ».

📁 **Lotissement de Poul Ranet 3 : réseau communication électronique (génie civil)**

M. Le Saint : « *Le devis a été établi par le S.D.E. pour la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique, pour un montant estimé de 16 850 €uros TTC à la charge de la Commune* ».

M. Le Maire : « *Je vous propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2014-086 | Lotissement Poul Ranet 3 ▪ réseau communication électronique

EXPOSÉ

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a procédé à une étude pour la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique du lotissement communal de Poul Ranet – 3ème tranche.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 16 850,00 €uros TTC et la participation communale est du même montant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de confier au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor la fourniture et la pose du génie civil du réseau communication électronique du lotissement communal de Poul Ranet – 3ème tranche, pour un montant de 16 850,00 €uros TTC, conformément au règlement.

Notre Commune ayant transféré cette compétence au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière "*Travaux sur les infrastructures de communication électronique*".

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Lotissement de Poul Ranet 3 ▪ réseau gaz (génie civil)

M. Le Saint : « *Le devis a été établi par le S.D.E. pour les travaux à réaliser sur le réseau gaz – génie civil (surlargeur de tranchées) qui s'élèvent à 7 000,00 €uros HT, avec une participation communale estimée à 5 180 €uros (74 % du coût des travaux)* ».

M. Le Maire : « *Je vous propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2014-087 | Lotissement Poul Ranet 3 ▪ réseau gaz (génie civil)

EXPOSÉ

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le dossier préparé par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor concernant le projet de travaux à réaliser sur le réseau gaz – génie civil (surlargeur de tranchées) – du lotissement communal de Poul Ranet – 3ème tranche.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 7 000,00 €uros HT et la participation de la Commune estimée à 5 180,00 €uros (74 % du coût HT des travaux).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de travaux à réaliser sur le réseau gaz – génie civil (surlargeur de tranchées) – du lotissement communal de Poul Ranet – 3ème tranche présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 7 000,00 €uros HT.

Notre Commune ayant transféré cette compétence au Syndicat elle versera à celui-ci une subvention d'équipement de 74 % calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre aux taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Lotissement de Poul Ranet 1 - problématique de la vitesse

M. Le Saint : « *Des problèmes de vitesse sont signalés, en particulier rue Jules Verne. Plusieurs solutions ont été évoquées. Celle qui pourrait être retenue, ce serait d'installer des balises blanches réfléchissantes pour réaliser des chicanes avec des priorités de passage. De plus, la mise en place du radar pédagogique dans cette zone permettrait aux automobilistes de savoir à quelle vitesse ils roulent. Elle permettrait aussi de réaliser un comptage des voitures. Nous allons proposer ces solutions aux riverains* ».

M. Le Maire : « *Depuis l'ouverture de la rue pour rejoindre Kergré, je craignais des problèmes dans ce lotissement* ».

M. Le Saint : « *Au-delà du problème de la vitesse, certains riverains s'inquiètent également de l'augmentation du flux de véhicules en lien avec les travaux de viabilisation du lotissement de Poul Ranet 3, et du très mauvais état de la route ramenant Poul Ranet vers Croix-Prigent* ».

Hameau du Runiou - problématique de la vitesse

M. Le Saint : « *Je me suis rendu sur place avec Jean-Claude Gouzouguen et nous sommes passés deux fois dans la rue. Compte-tenu de la configuration des lieux, je me demande comment les gens peuvent rouler vite. Certes, il y a une courbe et une haie gênante. Il faudrait que le propriétaire taille sa haie à cet endroit pour plus de visibilité. Sinon, je ne vois pas ce que nous pouvons faire. On a pensé aussi à des coussins berlinois qui ont des avantages et des inconvénients. Je repasserai à des heures de plus grande circulation* ».

M. Irland : « *C'est ce qu'il faut faire, voir sur place aux heures de fin d'école et de travail. Il y a aussi des priorités à droite qui ne sont pas respectées* ».

Mme Corbic : « *Les coussins berlinois posaient problème rue Yves Mazé, il y avait des plaintes par rapport au bruit* ».

Circulation aux abords des écoles

M. Le Saint : « *En commission, nous avons aussi évoqué cette situation* ».

M. Gouzouguen : « *La circulation aux abords des écoles, est à revoir. Nous avons fait des relevés de vitesses. Le plus rapide a roulé à 75 kms/heure. Les vitesses supérieures à 30 kms/heure posent problème. Il y aura un article de sensibilisation dans le bulletin municipal, on doit appeler à la civilité de chacun.* ».

M. Le Saint : « *Des mesures existent déjà (panneau zone 30, diminution de la largeur de la route, ...). Pour autant, cela ne semble pas suffisant. Nous avons pensé à la mise en place de deux plateaux ou dos d'âne qui seraient placés là où il y a les passages piétons actuels, ce qui obligerait les conducteurs à ralentir. Nous avons également évoqué le stationnement à l'école, j'ai vu avec Jérôme Cosquer : le parking va être remis en sens unique comme auparavant et quelques modifications seront apportées au parking (suppression des places de parking qui semblent gênantes et pose de plots blancs pour sécuriser l'accès à l'école) ».*

Stationnement à l'entrée du bois de Kergré

M. Le Saint : « *Pour le stationnement à l'entrée du bois de Kergré – côté route, on propose de commander les 55 potelets conformément au devis reçu mais d'en installer seulement une partie devant l'entrée du bois pour empêcher le stationnement à cet endroit. La commission est favorable quant à la passation de cette commande ».*

Accord du Conseil Municipal.

Impasse sur Kergré

M. Le Saint : « *Cette voie a été fermée sur une initiative de la Commune, par rapport à la circulation et à la vitesse des véhicules. S'il s'agit d'un problème de vitesse, une chicane pourrait être testée. Si elle doit être ré-ouverte, il conviendra d'aller, avant, à la rencontre des riverains pour avoir leur avis ».*

Devis pour des miroirs

M. Le Saint : « *Quelques miroirs sont à remplacer. Le devis demandé s'élève à 1 337,12 € HT. La commission a émis un avis favorable quant à la passation de cette commande ».*

Accord du Conseil Municipal.

Sécurisation de la rue Jean Macé

M. Le Saint : « *Une demande de sécurisation de la rue Jean Macé au Petit-Paris a été faite par des riverains qui seraient favorables pour l'instauration d'un sens unique dans la rue. La commission pense que la mise en place sur la départementale de panneaux interdisant l'accès à la voie suffirait. Cela éviterait l'accès côté départementale et permettrait aux véhicules de circuler dans la rue dans les deux sens. A voir avec les riverains ».*

M. Robert : « *Je m'interroge sur la demande rue Jean Macé. Cela amènerait plus de véhicules rue Victor Hugo. Les problèmes de sécurité seraient accentués sur la départementale au Petit-Paris à cause des voitures qui tourneraient à gauche. Il faut bien mesurer les conséquences ».*

Mme Corbic : « *Rue Yves Mazé, les riverains demandent de revoir le tracé du stop à l'intersection avec la rue Joliot-Curie. Il faudrait avancer le trait blanc pour une meilleure visibilité. Ils demandent également l'installation d'un banc comme cela était prévu. Je pense qu'on pourrait le mettre là où les terrains ont été frappés d'alignement ».*

3 – INFORMATIONS DIVERSES

3.1 – Médiathèque ▪ mise à la réforme d'ouvrages

M. Le Maire : « *Le personnel de la Médiathèque a procédé au tri des ouvrages dont l'état ne permet plus une utilisation normale et le Conseil doit décider de la destination de ces ouvrages réformés ».*

Délibération numéro 2014-088| Médiathèque ▪ mise à la réforme d'ouvrages

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement le personnel de la Médiathèque procède au tri des ouvrages en service depuis de nombreuses années et dont l'état ne permet plus une utilisation normale.

Une liste des ouvrages concernés a été établie et il appartient au Conseil Municipal de décider de la destination de ces ouvrages réformés, à savoir :

Cession gratuite | **Vente** | **Pilonnage.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la liste des ouvrages réformés, le Conseil Municipal :

- ✓ Considérant qu'un certain nombre d'ouvrages, en service depuis plusieurs années à la Médiathèque, dans un état ne permettant plus une utilisation normale, doivent être réformés,

ARRÊTE :

Article 1 : en service depuis plusieurs années à la Médiathèque, des ouvrages sont mis à la réforme ;

Article 2 : ces ouvrages réformés seront cédés gratuitement ou pilonnés (formule combinée en fonction de leur état).

3.2 – Permanences des élus durant la période estivale

M. Le Maire : « *Les permanences des élus durant la période estivale seront les suivantes :*

- › *Semaine 27 (du 30/06 au 06/07) : Mme Guilda GUILLAUMIN*
- › *Semaine 28 (du 07/07 au 13/07) : M. Emmanuel LE SAINT*
- › *Semaine 29 (du 14/07 au 20/07) : M. Damien L'HOSTIS-LE POTIER*
- › *Semaine 30 (du 21/07 au 27/07) : Mme Laurence COCGUEN*
- › *Semaine 31 (du 28/07 au 03/08) : M. Yannick ECHEVEST*
- › *Semaine 32 (du 04/08 au 10/08) : Mme Françoise ANDRÉ*
- › *Semaine 33 (du 11/08 au 17/08) : Mme Anne LE COTTON*
- › *Semaine 34 (du 18/08 au 24/08) : Mme Nathalie LE MAIRE ».*

3.3 – Calendrier prévisionnel

M. Le Maire : « *Deux dates à retenir. Le 10 juillet, à 11 heures, cérémonie du souvenir à Malaunay. Le 14 juillet, Fête Nationale, la cérémonie est retardée d'une demi-heure, elle aura lieu à 11 H 30 afin de permettre aux Porte-drapeaux d'être présents ».*

***L'ordre du jour étant épuisé,
le séance est levée à 20 h 00.***